



URGENCE

POUR LES 15 !

15 milliards d'euros, c'est le montant tous régimes confondus du déficit que devrait afficher le compte de nos dépenses sociales pour l'année 2007. Au premier rang desquelles figurent les dépenses de santé.

Avec un déficit annoncé pour la branche maladie de moitié supérieur à celui qui était prévu, le système de santé français est désormais à la croisée des chemins. Ne nous voilons pas la face : si des mesures de fond, qui susciteront inévitablement de la sueur et des larmes, ne sont pas rapidement annoncées – et menées avec opiniâtreté, à la surchauffe succèdera l'implosion. Implosion due à une redoutable conjugaison d'éléments.

D'abord, en raison d'une demande croissante des consommateurs de santé (bien-être, prévention, soins et accompagnement de la dépendance). Ensuite, par le fait d'une diminution relative de la densité des médecins et des professions paramédicales. Enfin, par un accroissement prévisible des dépenses de santé, dont la CNAM estimait récemment l'augmentation d'ici à 2015 de l'ordre de 50%. Pour mémoire, avec près de 12 points de P.I.B. consacrés au secteur de la santé, la France se rapproche désormais des États-Unis.

La rupture urgente avec ces dérives qui mènent à l'impasse se conjugue avec la nécessité de maintenir l'excellence médicale française, et de répondre aux légitimes attentes de

nos concitoyens. Paradoxe de ce contexte explosif et de l'urgence d'une réponse à la hauteur des enjeux, en raison de l'ampleur du chantier la mise en œuvre des décisions qui seront prochainement annoncées, s'échelonne sur une longue période - en tout état de cause, au-delà de l'actuelle législature - pendant laquelle gouvernements et acteurs de la société civile devront conjuguer leurs efforts.

Montée en puissance du consumérisme médical

A cet égard, les industriels spécialisés n'ont aucune légitimité pour s'immiscer dans les arbitrages de l'État, et se gardent bien de s'engager sur ce terrain. En revanche, ils rappellent régulièrement que l'adaptation positive de notre système de santé ne pourra faire l'économie d'une généralisation des équipements et TIC dans le domaine de la santé et de l'autonomie. Trois raisons impérieuses fondent cette évidence. D'abord, et ce n'est pas une particularité française, ces technologies vont permettre de pallier le déficit de praticiens tout en renforçant la continuité et la coordinations des soins. En outre, elles permettront à la France, dans un contexte iné-

luctable de montée en puissance du consumérisme médical, d'attirer les consommateurs européens vers une offre performante articulée autour de territoires numériques de santé. Ce faisant, cette offre de santé innovante suscitera un cercle vertueux de création de valeur et de gisement d'emplois.

Un interlocuteur clairement identifié

Les industriels spécialisés sont très impliqués dans cette dynamique, comme l'illustrent les « 10 recommandations au gouvernement » rédigées en juin dernier avec, entre autres, la FHF (Fédération Hospitalière de France). Et pour témoigner de leur détermination, leurs deux organisations professionnelles dédiées (LESISS et SNITEM) viennent de sceller un partenariat opérationnel.

En matière d'expertise en équipements et TIC de santé, gouvernement et acteurs du système de santé savent qu'ils disposent désormais d'un interlocuteur clairement identifié.

(www.lesiss.org).